

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DU PROTOCOLE D'ETAT
DIVISION DES PRIVILEGES ET IMMUNITES
DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES

N° 03196 / MAECIA/SG/DPE/DVPILomé, le **17 JUIL 2017****Le Ministre****Note Circulaire**

**A l'attention des Directeurs
Généraux des Compagnies
aériennes desservant l'Aéroport
International Gnassingbé Eyadéma**

LOME**Mesdames et Messieurs,**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, dans le cadre de la tenue du Forum Africain Growth and Opportunity Act (AGOA) en août 2017, le Gouvernement de la République togolaise a décidé d'accorder un visa de courtoisie aux délégués attendus à Lomé.

A cet égard, je vous saurais gré des dispositions que vous ferez prendre, par vos services techniques compétents, afin que les participants au Forum AGOA puissent embarquer à bord de vos vols commerciaux, étant entendu qu'il recevront leur visa à l'arrivée à Lomé.

Veillez agréer, **Mesdames et Messieurs**, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Ministre et P. O.,
Le Directeur de Cabinet**

**Geneviève Eshohanam TELOU**